

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 07 FEVRIER 2023 A 18H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 07 FEVRIER A 18H30**

Extrait affiché le :
14 février 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2023

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET
Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme
FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALERIO Philippe, Mme DUPONT Virginie,
Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire,
Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme
RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M.
FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme
TRARBACH Carole, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vote du budget primitif
2023 Ville de Raon l'Étape.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme ACCILI Micheline à Mme BENOIT Marie-Hélène
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
M. KIZILDAG Murat
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 09/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Suite à une présentation détaillée, Monsieur le Maire invite l'Assemblée
délibérante à voter le budget primitif 2023 de la Ville proposé en équilibre « dépenses et recettes »,
en section de fonctionnement au montant de 6 262 503.60 € et en section d'investissement au
montant de 6 101 773.05 €, reports de 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, c'est unanimement que le Conseil Municipal
présent et représenté approuve ce budget primitif 2023 Ville de Raon l'Étape.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

